



**NATIONS  
UNIES**



## **Convention-cadre sur les changements climatiques**

Distr.  
LIMITÉE

FCCC/SBSTA/2008/L.19  
9 décembre 2008

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

---

**ORGANE SUBSIDIAIRE DE CONSEIL SCIENTIFIQUE  
ET TECHNOLOGIQUE**  
Vingt-neuvième session  
Poznan, 1<sup>er</sup>-10 décembre 2008

**Point 11 de l'ordre du jour**  
Questions diverses

### **Questions diverses**

#### **Projet de conclusions proposé par la Présidente**

*Activités exécutées conjointement dans le cadre de la phase pilote*

1. L'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) a pris note du rapport oral du secrétariat signalant que le huitième rapport de synthèse sur les activités exécutées conjointement dans le cadre de la phase pilote n'avait pas encore été établi étant donné qu'aucune nouvelle information sur les projets n'avait été soumise.
2. Le SBSTA a décidé de recommander à la Conférence des Parties d'adopter à sa quatorzième session un projet de décision sur la poursuite des activités exécutées conjointement dans le cadre de la phase pilote (pour le texte du projet de décision, voir le document FCCC/SBSTA/2008/L.19/Add.1).

*Coopération avec le secrétariat de la Convention de Vienne et son Protocole de Montréal*

3. Le SBSTA a pris acte des décisions de la vingtième Réunion des Parties au Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone concernant la gestion écologiquement rationnelle des stocks de substances qui appauvrissent la couche d'ozone et l'organisation d'un dialogue à participation non limitée sur les substances de remplacement qui présentent un fort potentiel de réchauffement de la planète<sup>1</sup>.
4. Le SBSTA a pris note des ateliers évoqués dans ces décisions et au paragraphe 4 de la décision XX/8, a encouragé le secrétariat à y participer. Il a pris note également de l'invitation faite aux Parties d'inclure leurs spécialistes des questions climatiques dans la délégation qui les représenterait à ces ateliers.

-----

---

<sup>1</sup> Décisions XX/7 et XX/8. Disponibles à l'adresse suivante: <http://www.unep.org>.